

L'ajournement

possibilité de tirer les choses au clair et j'ai hâte de connaître la position du gouvernement.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, il est regrettable que mon collègue soulève à nouveau une question qui n'en était pas une au départ, car le ministre n'a jamais envisagé d'établir une ligne permettant aux gens de dénoncer leurs voisins. Ainsi, cela aurait dû mettre un terme à tout débat à la Chambre à ce sujet.

• (1835)

Je voudrais profiter de l'occasion pour signaler à mon collègue certaines des mesures prises par le gouvernement pour redonner du travail aux Canadiens.

En 1992-1993, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a investi 3,55 milliards de dollars dans le cadre d'un Programme d'aide à la formation et au placement destiné à plus de 900 000 Canadiens. En 1993-1994, nous augmentons de 260 millions de dollars le montant des fonds de l'assurance-chômage utilisés à des fins productives pour un total de 2,21 milliards de dollars et le ministre consacrerait en définitive 3,8 milliards de dollars à l'aide à la formation et au placement. Avec ces 3,8 milliards de dollars, nous allons venir en aide à plus d'un million de Canadiens.

En 1993, quelque 326 000 Canadiens feront l'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre de l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives, on consacrerait 110 millions de dollars à l'Aide au travail indépendant afin d'encourager les participants dans leurs efforts pour parvenir à une plus grande autonomie et 15 millions de dollars serviront à aider les travailleurs à déménager dans d'autres localités où ils auront trouvé un emploi. On viendra ainsi en aide à plus de 11 000 Canadiens dans le cadre de ces programmes.

On débloque actuellement des crédits de 120 millions de dollars pour la création d'emplois et on aidera de cette façon plus de 31 000 chômeurs à retourner sur le marché du travail en conservant et en améliorant leurs compétences. Des crédits de 130 millions de dollars consacrés à l'aide au travail partagé permettront aux employeurs et aux travailleurs de gérer conjointement les périodes de ralentissement dans la production afin d'éviter des licenciements. Quelque 160 000 Canadiens participeront à l'initiative en question.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le bref échange auquel je participe ce soir porte sur l'accord de libre-échange nord-américain et plus particu-

lièrement sur la question de l'accord sur l'environnement qu'il faudra vraisemblablement conclure pour que l'ALENA puisse être mis en oeuvre.

Je me reporte à l'échange que j'ai eu avec le ministre pendant la période des questions du 18 mars dernier, lorsque je lui ai posé une question sur le rôle de la commission nord-américaine de l'environnement et où je l'ai exhorté à nous faire savoir si cette commission, qui serait en charge de la gestion de l'environnement qui, nous le savons tous, constitue le fondement de notre économie, si cette commission, donc, aurait les pouvoirs nécessaires pour faire appliquer les lois et les normes en matière d'environnement.

Le ministre était visiblement préoccupé par la question du respect de la souveraineté que poserait la création d'une telle commission dans la mise en oeuvre des normes environnementales, par exemple. Comme c'est souvent le cas lors de la période des questions, nous n'avons abouti à rien. Je n'ai pas obtenu de réponse à ma question.

Je voudrais formuler quelques pensées, faire quelques suggestions au sujet de cette commission nord-américaine de l'environnement et je me reporterai souvent, au cours des deux minutes dont je dispose, à un colloque organisé par le North American Institute à Santa Fe, au Nouveau-Mexique, du 12 au 14 février dernier.

Le rapport produit à l'issue de cet événement contenait une série de recommandations que le gouvernement aurait certainement intérêt à examiner et qui devraient faire l'objet de discussions parmi ceux qui devront aller à Washington négocier avec les Américains et les Mexicains.

La commission nord-américaine de l'environnement pourrait jouer un rôle en examinant régulièrement les programmes environnementaux des trois pays dans le but précis de renforcer et d'harmoniser les lois de protection de l'environnement et leur application.

• (1840)

Cette même commission pourrait assumer des fonctions de surveillance, avec l'aide des ministères de l'Environnement des trois gouvernements. Elle pourrait présenter un rapport annuel aux trois gouvernements et au grand public.

Cette commission, dont on a proposé l'établissement, devrait participer au processus de règlement des conflits prévu dans l'Accord de libre-échange nord-américain, quand des questions environnementales seraient en jeu. Elle devrait d'ailleurs être institutionnalisée de la façon